

(tous les montants sont en dollars américains, à moins d'indication contraire)

1) Il y a lieu de se reporter à la rubrique intitulée « Définition et rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR » du présent communiqué de presse.

Les Vêtements de Sport Gildan publie ses résultats pour le deuxième trimestre de l'exercice 2024, confirme ses prévisions pour l'exercice complet et présente ses perspectives sur trois ans

- Ventes nettes de 862 millions de dollars
- Marge opérationnelle de 16,4 % et marge opérationnelle ajustée¹ de 22,7 %
- Bénéfice dilué par action conforme aux PCGR de 0,35 \$ et bénéfice dilué par action ajusté¹ de 0,74 \$
- Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles de 140 millions de dollars et flux de trésorerie disponibles¹ de 104 millions de dollars
- 182 millions de dollars retournés aux actionnaires au cours du trimestre par voie de dividendes et de rachats d'actions
- La Société annonce une offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant le rachat d'un maximum de 10 % de son flottant
- La Société confirme ses prévisions pour l'exercice 2024 complet et présente ses perspectives sur trois ans
- Gildan est reconnue comme l'une des 50 meilleures entreprises citoyennes au Canada par Corporate Knights et est incluse dans l'édition inaugurale des entreprises les plus durables du monde de TIME

Montréal, le jeudi 1^{er} août 2024 – Les Vêtements de Sport Gildan Inc. (TSX et NYSE : GIL) annonce aujourd'hui ses résultats pour le deuxième trimestre clos le 30 juin 2024. La Société confirme également ses prévisions pour l'exercice 2024.

« Je suis fier du dévouement continu de l'équipe Gildan, qui a réalisé un solide rendement du chiffre d'affaires au deuxième trimestre, avec une forte marge opérationnelle ajustée¹ et une croissance à deux chiffres du bénéfice dilué par action ajusté¹. De plus, je suis ravi d'être de retour à la tête de la Société alors que nous maintenons le cap sur notre stratégie de croissance durable et que nous célébrons une étape importante à l'occasion du 40^e anniversaire de notre Société cette année. Notre secteur recèle actuellement des opportunités considérables, et nous croyons que la position concurrentielle de Gildan n'a jamais été aussi forte », a déclaré Glenn J. Chamandy, président et chef de la direction de Gildan. Le président du conseil d'administration de Gildan, Michael Kneeland, a ajouté : « Les nouveaux administrateurs de Gildan apportent un riche savoir-faire et de nouvelles perspectives, et le conseil d'administration se réjouit de pouvoir soutenir la Société dans cette nouvelle étape, en travaillant en étroite collaboration avec Glenn, l'équipe de direction et toutes les parties prenantes. Ensemble, nous réaliserons des succès remarquables ».

Résultats opérationnels du deuxième trimestre de 2024

Les ventes nettes se sont établies à 862 millions de dollars, en hausse de 3 % par rapport au deuxième trimestre de l'exercice précédent, ce qui se situe à l'extrémité supérieure des prévisions déjà communiquées de croissance stable ou dans le bas d'une fourchette à un seul chiffre. Les ventes de vêtements de sport ont atteint 737 millions de dollars, en hausse de 6 %, du fait de l'augmentation des expéditions de vêtements de sport reflétant les tendances positives dans les points de vente dans l'ensemble des réseaux et régions ainsi que la gamme de produits avantageuse du fait du réapprovisionnement plus important en vêtements molletonnés par les distributeurs nord-américains en prévision de la haute saison des ventes. Par ailleurs, les fortes ventes de vêtements de sport au cours du trimestre ont reflété les gains continus de parts de marché dans les principales catégories de croissance, notamment celles des vêtements molletonnés et des produits faits de fil à anneaux. Nous avons également bénéficié d'une réaction favorable du marché à nos produits récemment lancés, qui présentent des innovations clés, notamment notre technologie de coton doux. De plus, les ventes sur les marchés internationaux ont augmenté de 7 %, les tendances dans les points de vente ayant rebondi dans toutes les régions. Dans la catégorie des articles chaussants et des sous-vêtements, les ventes ont diminué de 16 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison principalement de l'élimination

progressive de la marque Under Armour et, dans une moindre mesure, de la gamme de produits moins avantageuse et de la poursuite du ralentissement généralisé du marché dans la catégorie du prêt-à-porter d'intérieur. Si l'on exclut l'incidence de l'élimination progressive de la marque Under Armour, les ventes d'articles chaussants et de sous-vêtements auraient enregistré une hausse d'un exercice à l'autre située au milieu d'une fourchette à un chiffre.

La Société a dégagé un bénéfice brut de 262 millions de dollars, ou 30,4 % des ventes nettes, comparativement à 217 millions de dollars, ou 25,8 % des ventes nettes, pour la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui représente une amélioration de 460 points de base essentiellement attribuable à la baisse des coûts des matières premières et des intrants utilisés dans la fabrication.

Les charges de vente et charges générales et administratives de 124 millions de dollars comprennent des charges importantes liées à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes, qui ont totalisé 57 millions de dollars, comme il est indiqué dans la section des mesures financières non conformes aux PCGR du présent communiqué de presse. En excluant ces charges, les charges de vente et charges générales et administratives ajustées¹ ont diminué de 15 % pour s'établir à 66 millions de dollars, ou 7,7 % des ventes nettes, contre 78 millions de dollars, ou 9,3 % des ventes nettes, pour la période correspondante de l'exercice précédent. La réduction d'un exercice à l'autre reflète l'incidence favorable importante du crédit pour l'emploi adopté par la Barbade, qui était rétroactif au 1^{er} janvier 2024 et qui a totalisé 17,2 millions de dollars au cours du trimestre.

La Société a dégagé un bénéfice opérationnel de 141 millions de dollars, ou 16,4 % des ventes nettes, ce qui reflète l'incidence négative des dépenses liées à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à d'autres questions connexes, comparativement à 183 millions de dollars, ou 21,7 % des ventes nettes, pour la période correspondante de l'exercice précédent, laquelle tenait compte des profits nets sur l'assurance de 74 millions de dollars et des charges de restructuration de 30 millions de dollars. Le bénéfice opérationnel ajusté¹ s'est chiffré à 196 millions de dollars, ou 22,7 % des ventes nettes, ce qui est conforme aux prévisions communiquées et en hausse de 57 millions de dollars, ou 620 points de base, par rapport à un an plus tôt.

Les charges financières nettes de 24 millions de dollars ont augmenté de 4 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent en raison de la hausse des taux d'intérêt. La charge d'impôt sur le résultat de la Société a été nettement plus élevée qu'à l'exercice précédent, reflétant principalement l'incidence de l'entrée en vigueur de l'impôt minimum mondial au Canada et à la Barbade, au cours du deuxième trimestre. L'incidence a été rétroactive au 1^{er} janvier 2024 et le taux d'imposition effectif ajusté¹ de la Société pour le trimestre a été de 27,2 %, contre 4,8 % un an plus tôt, ce qui porte le taux d'imposition ajusté depuis le début de l'exercice à environ 18 %, ce qui est conforme à nos attentes. Compte tenu de l'incidence favorable d'une diminution de la base des actions en circulation, le bénéfice dilué par action conforme aux PCGR a atteint 0,35 \$, en baisse de 60 % par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, alors que le bénéfice dilué par action ajusté¹ s'est chiffré à 0,74 \$, comparativement à 0,63 \$ un an plus tôt, ce qui représente une hausse de 17 % d'un exercice à l'autre.

Les entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles ont totalisé 140 millions de dollars, comparativement à 182 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent, laquelle tenait compte de l'incidence positive nette des profits sur l'assurance de 74 millions de dollars. Compte tenu des dépenses d'investissement de 36 millions de dollars, la Société a dégagé des flux de trésorerie disponibles¹ d'environ 104 millions de dollars, contre 126 millions pour la période correspondante de l'exercice précédent, après absorption de l'effet sur la trésorerie de 40 millions de dollars au cours du trimestre au titre de la course aux procurations, des changements au sein de la direction et des questions connexes. La Société a repris ses rachats d'actions au cours du dernier mois du trimestre, rachetant 3,1 millions d'actions, et a ainsi retourné un total de 182 millions de dollars de capitaux aux actionnaires, y compris les dividendes, au cours du deuxième trimestre. Le programme actuel d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités arrivant à échéance ce mois-ci, notre conseil d'administration a approuvé un nouveau programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant le rachat d'un maximum de 10 % du flottant de la Société au cours des douze prochains mois. Nous avons clos le deuxième trimestre avec une dette nette¹ de 1 238 millions de dollars et un ratio de levier financier¹ de la dette nette équivalant à 1,6 fois le BAIIA ajusté¹ des douze derniers mois consécutifs.

Résultats opérationnels depuis le début de l'exercice

Les ventes nettes pour la période de six mois close le 30 juin 2024 se sont élevées à 1 558 millions de dollars, en hausse de 1 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Dans la catégorie des vêtements de sport, nous avons généré des ventes de 1 329 millions de dollars, en hausse de 49 millions de dollars, ou 4 %, du fait de l'augmentation des expéditions reflétant les tendances positives dans les points de vente sur les marchés

nord-américains et internationaux. Les ventes de vêtements de sport ont également bénéficié d'une gamme de produits favorable, contrebalancée en partie par des prix de vente nets moins élevés, principalement au premier trimestre. Les tendances dans les points de vente pour la catégorie des vêtements de sport ont continué à s'améliorer progressivement au cours des derniers trimestres. Les ventes sur les marchés internationaux, de 123 millions de dollars, sont de 4 % supérieures à celles de la même période de l'exercice précédent, traduisant la stabilisation de la demande et une certaine reprise des tendances dans les points de vente. Dans la catégorie des articles chaussants et des sous-vêtements, les ventes ont diminué de 13 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, reflétant principalement l'élimination progressive de la marque Under Armour, une gamme de produits moins avantageuse et le ralentissement généralisé du marché dans la catégorie des sous-vêtements. En excluant l'incidence de l'élimination progressive d'Under Armour, les ventes d'articles chaussants et de sous-vêtements auraient enregistré une hausse d'un exercice à l'autre située dans le bas d'une fourchette à un seul chiffre.

La Société a dégagé un bénéfice brut de 473 millions de dollars, en hausse de 69 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, attribuable à l'augmentation des ventes et de la marge brute. La marge brute de 30,4 % a augmenté de 420 points de base d'un exercice à l'autre, principalement en raison de la baisse des coûts des matières premières et des intrants utilisés dans la fabrication, contrebalancée en partie par des prix de vente nets légèrement inférieurs.

Les charges de vente et charges générales et administratives se sont élevées à 229 millions de dollars, en hausse de 69 millions de dollars par rapport à leur niveau un an plus tôt. Cette augmentation est principalement attribuable aux charges liées à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à d'autres questions connexes, qui ont totalisé 76,8 millions de dollars. En excluant ces charges, les charges de vente et charges générales et administratives ajustées¹ se sont chiffrées à 152 millions de dollars, ou 9,8 % des ventes nettes, contre 10,4 % des ventes nettes à l'exercice précédent, reflétant l'incidence favorable du crédit d'impôt pour l'emploi adopté à la Barbade, qui était rétroactif au 1^{er} janvier 2024.

La Société a dégagé un bénéfice opérationnel de 246 millions de dollars, ou 15,8 % des ventes nettes, qui rend compte de l'incidence négative des charges liées à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à d'autres questions connexes. En comparaison, le bénéfice opérationnel s'établissait à 311 millions de dollars, ou 20,1 % des ventes nettes, à la période correspondante de l'exercice précédent, laquelle tenait compte de l'incidence favorable du profit net sur l'assurance de 77 millions de dollars et du profit de 25 millions de dollars sur la cession-bail d'une de nos installations de distribution aux États-Unis, contrebalancée en partie par des coûts de restructuration de 33 millions de dollars. En excluant ces éléments ainsi que les charges liées à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à d'autres questions connexes, le bénéfice opérationnel ajusté¹ a atteint 321 millions de dollars, ou 20,6 % des ventes nettes, en hausse de 80 millions de dollars ou de 500 points de base par rapport à l'exercice précédent.

Les charges financières nettes de 47 millions de dollars ont augmenté de 9 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, en raison de la hausse des taux d'intérêt. Comme il est précisé plus haut, la charge d'impôt sur le résultat a été nettement plus élevée comparativement à l'exercice précédent, en raison de l'entrée en vigueur de l'impôt minimum mondial au Canada et à la Barbade. Traduisant l'incidence favorable d'une diminution de la base des actions en circulation, le bénéfice dilué par action conforme aux PCGR et le bénéfice dilué par action ajusté¹ se sont respectivement élevés à 0,81 \$ et à 1,33 \$, contre un bénéfice dilué par action conforme aux PCGR et un bénéfice dilué par action ajusté¹ de 1,41 \$ et de 1,08 \$, respectivement, à l'exercice précédent.

Perspectives pour 2024

La Société continue de se concentrer sur l'exécution de sa stratégie de croissance durable amorcée en 2022. Des progrès substantiels ont été réalisés sur les trois piliers stratégiques : croissance fondée sur la capacité, innovation et ESG. Bien que nous soyons encouragés par les tendances favorables de la demande pour nos produits observées dans tous nos réseaux au premier semestre de 2024, le contexte macroéconomique mondial demeure mitigé, et les perspectives en matière de dépenses de consommation sont, de ce fait, généralement prudentes. Néanmoins, nous réitérons nos prévisions pour 2024, en soulignant notre confiance dans la poursuite de l'exécution de notre stratégie de croissance durable.

Par conséquent, pour 2024, nous nous attendons toujours à ce qui suit :

- Stabilité ou hausse dans le bas d'une fourchette à un seul chiffre de la croissance des produits pour l'exercice complet
- Marge opérationnelle ajustée¹ dépassant légèrement l'extrémité supérieure de la fourchette cible de 18 % à 20 % pour 2024

- Dépenses d'investissement représentant environ 5 % des ventes nettes
- Bénéfice dilué par action ajusté¹ dans une fourchette de 2,92 \$ à 3,07 \$, soit une hausse notable comprise entre 13,5 % et 18,5 % d'un exercice à l'autre
- Flux de trésorerie disponibles supérieurs à ceux de 2023 grâce à une plus grande rentabilité, à des investissements dans le fonds de roulement moindres et à des dépenses d'investissement moins élevées qu'en 2023

Les hypothèses qui sous-tendent nos prévisions pour 2024 sont notamment les suivantes :

- La poursuite de l'amélioration des tendances dans les points de vente au second semestre de 2024, ainsi que les opportunités de croissance dans tous nos réseaux. De plus, nos prévisions concernant les produits tiennent compte de l'expiration du contrat de licence pour chaussettes avec Under Armour, le 31 mars 2024. En excluant l'incidence de ce contrat, la croissance des produits pour l'exercice 2024 complet devrait se situer entre le bas et le milieu d'une fourchette à un seul chiffre.
- L'incidence toujours favorable du crédit d'impôt remboursable pour l'emploi récemment adopté par la Barbade, où se trouve le siège de nos activités de ventes et de commercialisation. Entré en application ce trimestre, ce crédit est rétroactif au 1^{er} janvier 2024 et il est imputé aux charges de vente et charges générales et administratives.
- Nous avons pris en compte l'incidence estimée de l'impôt minimum mondial récemment mis en œuvre au Canada et à la Barbade sur notre taux d'impôt effectif, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2024. Le taux d'impôt effectif ajusté¹ de la Société devrait être d'environ 18 % pour l'exercice complet.
- Étant donné la vigueur de notre bilan, nos solides flux de trésorerie disponibles prévus et le renouvellement du programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, la Société envisage de poursuivre les rachats d'actions au cours du second semestre de 2024, avec un cadre de levier financier révisé fondé sur un ratio de la dette nette sur le BAIIA ajusté¹ de 1,5x à 2,5x.
- Les ventes nettes du troisième trimestre devraient rester stables ou enregistrer une hausse dans le bas d'une fourchette à un seul chiffre d'un exercice à l'autre. La marge opérationnelle ajustée devrait dépasser l'extrémité supérieure de notre fourchette cible de 18 % à 20 % pour 2024, compte tenu de l'incidence favorable du crédit pour l'emploi remboursable.

Perspectives sur trois ans

En supposant qu'il n'y aura pas de détérioration du contexte macroéconomique actuel, Gildan est confiante que ses priorités ciblées permettront à la Société de continuer d'accroître ses parts de marché dans les principales catégories de produits et d'accéder à de nouvelles possibilités sur des marchés ciblés. Par conséquent, alors que nous tirons davantage profit de notre stratégie de croissance durable et que nous poursuivons une approche rigoureuse pour retourner des capitaux aux actionnaires, nous croyons que la Société est en bonne position pour dégager une forte valeur pour les actionnaires, comme le reflètent les perspectives suivantes sur trois ans pour la période 2025-2027 :

- Croissance des ventes nettes à un taux de croissance annuel composé situé dans le milieu d'une fourchette à un seul chiffre
- Nouvelle amélioration de la marge opérationnelle ajustée¹ annuelle sur une période de trois ans comparativement à 2024
- Dépenses d'investissement en pourcentage des ventes d'environ 5 % par an, en moyenne, pour soutenir la croissance à long terme et l'intégration verticale
- Poursuite des rachats d'actions conformément à un cadre de levier financier fondé sur un ratio de la dette nette sur le BAIIA ajusté¹ de 1,5x à 2,5x
- Taux de croissance annuel composé du bénéfice dilué par action ajusté¹ dans le milieu d'une fourchette à deux chiffres (mid-teen)

Les prévisions pour 2024 ainsi que les cibles à moyen terme supposent qu'il n'y aura pas de détérioration significative découlant des conditions du marché, notamment en ce qui a trait aux prix et à l'inflation, ni de changement important des conditions de travail ou de l'environnement concurrentiel, ni de nouvelle détérioration des contextes géopolitiques. Elles reflètent une croissance raisonnable du secteur et l'accroissement attendu de notre part de marché. Elles supposent aussi le maintien de l'incidence favorable de certains crédits pour l'emploi remboursables. De plus, elles reflètent les attentes de Gildan en date du 1^{er} août 2024 et elles sont assujetties à des incertitudes commerciales et à des risques importants, notamment les facteurs décrits à la rubrique « Énoncés prospectifs » du présent communiqué de presse et du rapport de gestion annuel pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

ESG

Le 18 juin 2024, Gildan a publié son 20^e rapport ESG, marquant une étape importante dans la longue histoire de la Société en matière de communication au public d'informations sur les facteurs ESG. Le rapport 2023 souligne les progrès continus de Gildan par rapport aux objectifs clés, deux ans après la mise en œuvre de notre stratégie ESG de nouvelle génération et de nos cibles de 2030. De plus, la Société a récemment été reconnue comme l'une des 50 meilleures entreprises citoyennes au Canada par Corporate Knights, pour la troisième année consécutive, et est la seule entreprise du groupe de pairs de la fabrication de textiles et de vêtements à avoir reçu cette reconnaissance. De plus, Gildan a récemment été incluse dans l'édition inaugurale des entreprises les plus durables du monde (*World Most Sustainable Companies*) de TIME, un palmarès mondial dans lequel figurent seulement 12 entreprises canadiennes.

Déclaration du dividende trimestriel

Le conseil d'administration a déclaré un dividende en trésorerie de 0,205 \$ par action, qui sera versé le 16 septembre 2024 aux actionnaires inscrits en date du 22 août 2024. Ce dividende est un « dividende admissible » aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et de toute autre législation provinciale applicable se rapportant aux dividendes admissibles.

Renouvellement de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Gildan a obtenu l'approbation de la Bourse de Toronto (la « TSX ») relativement au renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités débutant le 9 août 2024 en vue de racheter, aux fins d'annulation, au plus 16 106 155 actions ordinaires, représentant environ 10 % du « flottant » (selon la définition donnée à ce terme dans le Guide à l'intention des sociétés de la TSX) de Gildan au 26 juillet 2024. En date du 26 juillet 2024, Gildan comptait 162 610 386 actions ordinaires émises et en circulation et un flottant de 161 061 552 actions ordinaires.

Gildan est autorisée à faire des achats aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités jusqu'au 8 août 2025 conformément aux exigences de la TSX. Les rachats seront réalisés au moyen de transactions sur le marché libre sur la TSX et la Bourse de New York (« NYSE ») ou dans des systèmes de négociation américains ou canadiens parallèles, si admissibles, ou par d'autres moyens autorisés par les organismes de réglementation des valeurs mobilières, notamment des applications prédéterminées, des placements dispensés de prospectus, des ententes privées aux termes d'une ordonnance d'exemption relative aux offres publiques de rachat émises par les organismes de réglementation des valeurs mobilières et des rachats de blocs d'actions ordinaires. Le volume de négociation quotidien moyen des transactions effectuées relativement aux actions ordinaires sur la TSX pour les six mois civils terminés le 30 juin 2024 était de 320 839. En conséquence, et conformément aux exigences de la TSX, Gildan peut racheter, en plus des rachats effectués sur d'autres bourses, dont la NYSE, jusqu'à 80 209 actions ordinaires chaque jour par l'intermédiaire des installations de la TSX, ce qui correspond à 25 % du volume de négociation quotidien moyen des transactions effectuées sur la TSX pour les six mois civils les plus récemment révolus.

Le prix que doit payer Gildan pour toute action ordinaire correspond au cours de l'action au moment de l'acquisition, majoré des frais de courtage, et les achats aux termes d'une ordonnance d'exemption relative aux offres publiques de rachat s'effectueront moyennant un escompte par rapport au cours en vigueur conformément aux modalités de l'ordonnance d'exemption. Le nombre réel d'actions ordinaires rachetées aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités et le moment auquel seront effectués ces rachats sont à la discrétion de Gildan et conditionnels aux limitations stipulées dans le Guide à l'intention des sociétés de la TSX.

Dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités actuelle, qui a commencé le 9 août 2023 et prendra fin le 8 août 2024, Gildan est autorisée à racheter, aux fins d'annulation, au plus 17 124 249 actions ordinaires, soit environ 10 % du flottant de Gildan au 31 juillet 2023. De ce montant, Gildan a racheté un total de 14 640 845 actions ordinaires à un prix moyen pondéré de 34,49 \$ au 26 juillet 2024. Les actions ordinaires ont été rachetées par l'intermédiaire des installations de la TSX et de la NYSE et des systèmes de négociation canadiens parallèles.

Gildan conclura un régime automatique d'achat d'actions (le « régime ») avec un courtier désigné relativement à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, peu après la date des présentes et avant la date de début de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Le régime permettra le rachat d'actions ordinaires aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, sous réserve de certains paramètres de négociation, à des moments où il serait d'ordinaire interdit à Gildan de le faire en raison des restrictions réglementaires applicables ou de périodes d'interdiction des opérations auto-imposées. Hors des périodes préétablies d'interdiction d'opérations auto-imposées, les actions ordinaires peuvent être rachetées dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités à la discrétion de la direction de la Société, conformément aux règles de la TSX et à la législation en valeurs mobilières applicable.

La direction de Gildan et le conseil d'administration sont d'avis que le rachat d'actions ordinaires constitue une utilisation appropriée des ressources financières de Gildan et que le rachat d'actions aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal de ses activités n'empêchera pas Gildan de continuer à viser une croissance interne et à rechercher des acquisitions complémentaires.

Données sur les actions en circulation

En date du 26 juillet 2024, 162 610 386 actions ordinaires étaient émises et en circulation, tandis que 438 703 options sur actions et 50 304 unités d'actions incessibles dilutives (les « UAI visant des actions nouvelles ») étaient en circulation. Chaque option sur actions confère au porteur le droit d'acheter, à un prix d'exercice prédéterminé, une action ordinaire à la fin de la période d'acquisition des droits. Chaque UAI visant des actions nouvelles confère au porteur le droit de recevoir une action ordinaire nouvelle à la fin de la période d'acquisition des droits, sans qu'aucune contrepartie monétaire ne soit versée à la Société.

Information sur la conférence téléphonique

Les Vêtements de Sport Gildan tiendra une conférence téléphonique aujourd'hui à 8 h 30, HE, pour présenter ses résultats du deuxième trimestre de 2024. Pour accéder à la conférence téléphonique, composez le (800) 715-9871 (Canada et États-Unis) ou le (646) 307-1963 (international), suivi du code 5492469#. Une retransmission sera disponible pendant 7 jours à compter de 12 h 30, HE, en composant le (800) 770-2030 (Canada et États-Unis) ou le (609) 800-9909 (international), suivi du même code. Une webdiffusion audio en direct, ainsi qu'une rediffusion de la conférence téléphonique sera disponible au lien suivant : [Webdiffusion audio du deuxième trimestre de 2024 de Gildan](#).

Le présent communiqué doit être lu en parallèle avec le rapport de gestion de Gildan et ses états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités au 30 juin 2024 et pour les périodes de trois mois et de six mois closes à cette date, qui seront déposés par Gildan auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières et de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et qui seront disponibles sur le site Web corporatif de Gildan.

Certains légers écarts attribuables à des facteurs d'arrondissement peuvent exister entre les états financiers consolidés résumés et les tableaux sommaires qui se trouvent dans le présent communiqué de presse.

Information financière supplémentaire

DONNÉES FINANCIÈRES CONSOLIDÉES (NON AUDITÉES)

<i>(en millions de dollars, sauf les montants par action ou à moins d'indication contraire)</i>	T2 2024	T2 2023	Variation (%)	Cumul annuel en 2024	Cumul annuel en 2023	Variation (%)
Ventes nettes	862,2	840,4	2,6 %	1 558,0	1 543,3	1,0 %
Bénéfice brut	262,0	216,6	21,0 %	473,1	404,3	17,0 %
Bénéfice brut ajusté ¹⁾	262,0	216,8	20,8 %	473,1	401,2	17,9 %
Charges de vente et charges générales et administratives	123,6	78,1	58,3 %	228,9	159,9	43,2 %
Charges de vente et charges générales et administratives ajustées ¹⁾	66,4	78,1	(15,0) %	152,1	159,9	(4,9) %
Profit sur une cession-bail	—	—	n. s.	—	(25,0)	n. s.
Profits nets sur l'assurance	—	(74,2)	n. s.	—	(74,2)	n. s.
Coûts (recouvrement de coûts) de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions	(2,9)	30,0	n. s.	(2,1)	32,8	n. s.
Bénéfice opérationnel	141,2	182,7	(22,7) %	246,3	310,7	(20,7) %
Bénéfice opérationnel ajusté ¹⁾	195,5	138,7	41,0 %	321,0	241,2	33,1 %
BAlIA ajusté ¹⁾	232,3	170,3	36,4 %	389,4	300,7	29,5 %
Charges financières	24,3	20,7	17,4 %	47,0	37,7	24,7 %
Charge d'impôt sur le résultat	58,5	6,7	n. s.	62,2	20,1	n. s.
Charge d'impôt sur le résultat ajustée ¹⁾	46,5	5,7	n. s.	50,2	9,6	n. s.
Bénéfice net	58,4	155,3	(62,4) %	137,1	252,9	(45,8) %
Bénéfice net ajusté ¹⁾	124,7	112,3	11,0 %	223,8	193,9	15,4 %
Bénéfice de base par action	0,35	0,87	(59,8) %	0,81	1,42	(43,0) %
Bénéfice dilué par action	0,35	0,87	(59,8) %	0,81	1,41	(42,6) %
Bénéfice dilué par action ajusté ¹⁾	0,74	0,63	17,5 %	1,33	1,08	23,1 %
Marge brute ²⁾	30,4 %	25,8 %	4,6 pp	30,4 %	26,2 %	4,2 pp
Marge brute ajustée ¹⁾	30,4 %	25,8 %	4,6 pp	30,4 %	26,0 %	4,4 pp
Charges de vente et charges générales et administratives en pourcentage des ventes nettes ³⁾	14,3 %	9,3 %	5,0 pp	14,7 %	10,4 %	4,3 pp
Charges de vente et charges générales et administratives ajustées en pourcentage des ventes nettes ¹⁾	7,7 %	9,3 %	(1,6) pp	9,8 %	10,4 %	(0,6) pp
Marge opérationnelle ⁴⁾	16,4 %	21,7 %	(5,3) pp	15,8 %	20,1 %	(4,3) pp
Marge opérationnelle ajustée ¹⁾	22,7 %	16,5 %	6,2 pp	20,6 %	15,6 %	5,0 pp
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	140,1	181,8	(22,9) %	112,7	2,4	n. s.
Dépenses d'investissement	(36,2)	(56,0)	(35,4) %	(80,2)	(129,9)	(38,2) %
Flux de trésorerie disponibles ¹⁾	103,9	126,0	(17,5) %	32,6	(76,2)	n. s.

<i>Au</i> <i>(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)</i>	30 juin 2024	31 décembre 2023
Stocks	1 110,4	1 089,4
Créances clients	599,0	412,5
Dette nette ¹⁾	1 238,3	993,4
Levier financier de la dette nette ¹⁾	1,6	1,5

1) Mesure financière ou ratio financier non conforme aux PCGR. Il y a lieu de se reporter à la rubrique intitulée « Mesures financières non conformes aux PCGR » du présent communiqué de presse.

2) La marge brute correspond au bénéfice brut divisé par les ventes nettes.

3) Les charges de vente et charges générales et administratives exprimées en pourcentage des ventes nettes correspondent aux charges de vente et charges générales et administratives divisées par les ventes nettes.

4) La marge opérationnelle correspond au bénéfice opérationnel divisé par les ventes nettes.

n. s. = non significatif

VENTILATION DES PRODUITS

Les ventes nettes par principal groupe de produits sont comme suit :

<i>(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)</i>	T2 2024	T2 2023	Variation (%)	Cumul annuel en 2024	Cumul annuel en 2023	Variation (%)
Vêtements de sport	736,6	691,7	6,5 %	1 328,7	1 279,6	3,8 %
Articles chaussants et sous-vêtements	125,6	148,7	(15,5) %	229,3	263,7	(13,0) %
	862,2	840,4	2,6 %	1 558,0	1 543,3	1,0 %

Les ventes nettes ont été réalisées auprès de clients situés dans les régions suivantes :

<i>(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)</i>	T2 2024	T2 2023	Variation (%)	Cumul annuel en 2024	Cumul annuel en 2023	Variation (%)
États-Unis	763,8	745,9	2,4 %	1 381,8	1 371,0	0,8 %
Canada	27,5	28,1	(2,1) %	52,8	53,8	(1,9) %
International	70,9	66,4	6,8 %	123,4	118,5	4,1 %
	862,2	840,4	2,6 %	1 558,0	1 543,3	1,0 %

CHARGE D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT ET INCIDENCE DE L'IMPÔT MINIMUM MONDIAL

(en millions de dollars)	T2 2024	T2 2023	Cumul annuel en 2024	Cumul annuel en 2023
Charge d'impôt sur le résultat				
Charge d'impôt excluant l'incidence de l'impôt minimum mondial et les autres éléments ci-après	7,5	5,7	11,2	9,6
Incidence rétroactive de l'impôt minimum mondial au T1 2024	15,5	—	15,5	—
Incidence de l'impôt minimum mondial au T2 2024	23,5	—	23,5	—
Charge d'impôt liée aux coûts de restructuration et autres ajustements	0,5	1,0	0,5	10,5
Modifications des taux d'impôt résultant de la réévaluation des actifs et des passifs d'impôt différé	11,5	—	11,5	—
Total de la charge d'impôt sur le résultat	58,5	6,7	62,2	20,1
Ajustements pour :				
Charge d'impôt liée aux coûts de restructuration et autres ajustements	(0,5)	(1,0)	(0,5)	(10,5)
Modifications des taux d'impôt donnant lieu à la réévaluation des actifs et des passifs d'impôt différé	11,5	—	11,5	—
Charge d'impôt sur le résultat ajustée ³⁾	46,5	5,7	50,2	9,6
Bénéfice avant l'impôt sur le résultat	116,9	162,0	199,3	273,0
Ajustements ¹⁾⁴⁾	54,3	(44,0)	74,7	(69,5)
Bénéfice avant l'impôt sur le résultat ajusté ³⁾	171,2	118,0	274,0	203,5
Taux d'impôt effectif moyen ²⁾	50,1 %	4,1 %	31,2 %	7,4 %
Taux d'impôt effectif ajusté ³⁾	27,2 %	4,8 %	18,3 %	4,7 %

1) Les ajustements sont décrits dans la rubrique « Certains ajustements des mesures financières non conformes aux PCGR » du présent communiqué de presse.

2) Le taux d'impôt effectif moyen correspond à la charge d'impôt sur le résultat divisée par le bénéfice avant l'impôt sur le résultat.

3) La charge d'impôt sur le résultat ajustée et le bénéfice avant l'impôt ajusté sont des mesures financières non conformes aux PCGR, et le taux d'impôt effectif ajusté est un ratio non conforme aux PCGR qui correspond à la charge d'impôt sur le résultat ajustée divisée par le bénéfice avant l'impôt sur le résultat ajusté. Se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et ratios connexes » du présent communiqué de presse.

4) Les ajustements de 54,3 millions de dollars et de 74,7 millions de dollars pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2024, respectivement, comprennent les coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes, déduction faite des recouvrements liés aux restructurations et aux acquisitions. Les ajustements pour le trimestre et le semestre clos le 2 juillet 2023 de 44,0 millions de dollars (profit) et de 69,5 millions de dollars (profit), respectivement, comprennent des profits nets sur l'assurance et des profits sur une cession-bail, partiellement contrebalancés par les coûts de restructuration et les coûts connexes aux acquisitions.

L'augmentation de la charge d'impôt sur le résultat et du taux d'impôt effectif pour la période de six mois close le 30 juin 2024, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, est principalement attribuable à l'incidence de l'adoption de la *Loi de l'impôt minimum mondial* au Canada et de l'adoption à la Barbade de dispositions législatives introduisant certaines mesures fiscales en réponse à la mise en œuvre à l'échelle mondiale du régime de l'impôt minimum mondial du Pilier Deux. Plus précisément, au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2024, le gouvernement de la Barbade a augmenté le taux d'impôt des sociétés, applicable à la Société, qui est passé d'une échelle mobile allant de 5,5 % à 1 % à un taux fixe de 9 %, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2024. En outre, la Société est devenue assujettie au régime de l'impôt minimum mondial du Pilier Deux de l'OCDE, à compter du 1^{er} janvier 2024, ce qui se traduit par un impôt complémentaire supplémentaire prélevé sur les filiales de la Société à la Barbade en vertu de la législation nationale sur l'impôt complémentaire de ce pays. Ensemble, ces développements se sont traduits par un taux d'impôt effectif de 15 % à la Barbade. Pour la période de six mois close le 30 juin 2024, la Société a constaté

une charge d'impôt exigible de 39,0 millions de dollars liée à l'augmentation du taux d'impôt des sociétés de la Barbade et à l'impôt complémentaire sur le bénéfice de la Société à la Barbade. De plus, la Société a comptabilisé une charge d'impôt différé de 11,5 millions de dollars (représentant une partie des 12 millions de dollars indiqués dans le tableau ci-dessus) au titre de la réévaluation des actifs et des passifs d'impôt différé à la Barbade à la suite de l'augmentation du taux d'impôt des sociétés dans ce pays, qui est passé à 9 %.

Comme il est indiqué dans le tableau ci-dessus, l'incidence rétroactive de l'impôt minimum mondial pour le premier trimestre de l'exercice 2024 a été comptabilisée dans les résultats du deuxième trimestre de la Société. Le taux d'impôt effectif ajusté de la Société pour la période de six mois close le 30 juin 2024 était de 18,3 %, comme il est indiqué dans le tableau ci-dessus, ce qui est conforme au taux d'impôt effectif ajusté prévu de la Société pour l'exercice complet.

Mesures financières non conformes aux PCGR et ratios connexes

Le présent communiqué de presse comporte des références à certaines mesures financières non conformes aux PCGR ainsi qu'à certains ratios non conformes aux PCGR décrits ci-après. Ces mesures non conformes aux PCGR n'ont pas de sens normalisé aux termes des Normes internationales d'information financière (« IFRS ») et il est donc peu probable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres entreprises. Par conséquent, elles ne doivent pas être considérées de façon isolée ni comme un substitut aux mesures de la performance établies en conformité avec les IFRS. Les modalités et les définitions relatives aux mesures non conformes aux PCGR utilisées dans le présent communiqué et un rapprochement de chacune d'elles avec la mesure conforme aux IFRS la plus directement comparable figurent ci-dessous.

Certains ajustements des mesures financières non conformes aux PCGR

Comme mentionné ci-dessus, certains des ratios et des mesures financières non conformes aux PCGR que nous utilisons excluent la variation provoquée par divers ajustements qui influencent la comparabilité des résultats financiers de la Société et qui pourraient potentiellement fausser l'analyse des tendances relativement à son rendement commercial. Les ajustements qui ont une incidence sur plus d'une mesure financière ou plus d'un ratio financier non conforme aux PCGR sont expliqués ci-après.

Coûts (recouvrement de coûts) de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions

Les coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions sont composés de coûts directement liés à des activités de sortie importantes, notamment à la fermeture et à la vente d'installations ou à la relocalisation d'activités commerciales, à des changements importants apportés à la structure de gestion, ainsi qu'à des coûts de transaction et de sortie et des coûts d'intégration engagés à la suite d'acquisitions d'entreprises. Les coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions servent d'ajustement pour calculer le bénéfice opérationnel ajusté, la marge opérationnelle ajustée, le bénéfice net ajusté, le bénéfice avant l'impôt sur le résultat ajusté, le bénéfice dilué par action ajusté et le BAIIA ajusté. Pour les périodes de trois mois et de six mois closes le 30 juin 2024, les recouvrements de coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions se sont établis à 2,9 millions de dollars et 2,1 millions de dollars (coûts de 30,0 millions de dollars et coûts de 32,8 millions de dollars en 2023), respectivement. Il y a lieu de se reporter à la rubrique 5.5.5 intitulée « Coûts (recouvrements de coûts) de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions » du rapport de gestion intermédiaire pour une analyse détaillée de ces coûts.

Profits nets sur l'assurance

Au cours de l'exercice 2023, la Société a comptabilisé des profits nets sur l'assurance de 74,0 millions de dollars et de 77,3 millions de dollars pour les périodes de trois mois et de six mois closes le 2 juillet 2023, respectivement, qui se rapportent aux deux ouragans qui ont eu des répercussions sur les activités de la Société en Amérique centrale en novembre 2020. Les profits nets sur l'assurance se rapportent à la comptabilisation des recouvrements d'assurance pour les pertes liées à l'interruption des activités et des recouvrements d'assurance pour le matériel endommagé, comme suit :

- Les profits sur l'assurance liés aux recouvrements pour les pertes liées à l'interruption des activités pour les périodes de trois mois et de six mois closes le 2 juillet 2023 se sont élevés à 74,2 millions de dollars, ont été comptabilisés dans les profits sur l'assurance et ont servi d'ajustement pour calculer le bénéfice opérationnel ajusté, la marge opérationnelle ajustée, le bénéfice ajusté avant impôt, le bénéfice net ajusté, le bénéfice dilué par action ajusté et le BAIIA ajusté.
- Les profits nets et les pertes nettes sur l'assurance se rapportant aux recouvrements pour le matériel endommagé pour les périodes de trois mois et de six mois closes le 2 juillet 2023 se sont chiffrés à 0,2 million de dollars (perte) et à 3,1 millions de dollars (profit), respectivement, ont été comptabilisés dans le coût des ventes et ont servi d'ajustement pour calculer le bénéfice brut ajusté et la marge brute ajustée, le bénéfice opérationnel ajusté, la marge opérationnelle ajustée, le bénéfice avant l'impôt sur le résultat ajusté, le bénéfice net ajusté, le bénéfice dilué par action ajusté et le BAIIA ajusté.

Profit sur une cession-bail

Au premier trimestre de 2023, la Société a comptabilisé un profit de 25,0 millions de dollars (15,5 millions de dollars après avoir reflété une charge d'impôt de 9,5 millions de dollars) sur la cession-bail d'un de ses centres de distribution aux États-Unis. L'incidence de ce profit sert d'ajustement pour calculer le bénéfice opérationnel ajusté, la marge opérationnelle ajustée, le bénéfice avant l'impôt sur le résultat ajusté, la charge d'impôt ajustée, le bénéfice net ajusté, le bénéfice dilué par action ajusté et le BAIIA ajusté.

Coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à d'autres questions connexes

Le 11 décembre 2023, le conseil d'administration de la Société à ce moment-là (le « conseil précédent ») a congédié le président et chef de la direction de la Société, Glenn Chamandy. À cette date, le conseil précédent a nommé Vince Tyra au poste de président et chef de la direction, et M. Tyra est entré en fonction au cours du premier trimestre de l'exercice 2024, à compter du 15 janvier 2024. À la suite du congédiement de M. Chamandy, l'actionnaire dissident Browning West et d'autres ont lancé une campagne activiste et une course aux procurations contre le conseil précédent, proposant une nouvelle liste d'administrateurs et demandant la réintégration de M. Chamandy en tant que président et chef de la direction. Au cours du deuxième trimestre de 2024, le 28 avril 2024, avant la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 28 mai 2024 (l'« assemblée annuelle »), le conseil précédent a annoncé un conseil d'administration renouvelé (le « conseil renouvelé »), entraînant le remplacement immédiat de cinq administrateurs, deux autres administrateurs restant temporairement en poste, mais ne se présentant pas à la réélection lors de l'assemblée annuelle. Le 23 mai 2024, cinq jours avant l'assemblée annuelle, le conseil renouvelé et M. Tyra ont démissionné, de même qu'Arun Bajaj, premier vice-président, chef des ressources humaines et affaires juridiques de la Société. Le conseil renouvelé a nommé les candidats de Browning West au conseil d'administration (le « nouveau conseil »), avec prise d'effet à cette date. Le 24 mai 2024, le nouveau conseil a réintégré M. Chamandy dans ses fonctions de président et chef de la direction. Le 28 mai 2024, le nouveau conseil a été élu par les actionnaires lors de l'assemblée annuelle. Au cours de cette période de six mois, la Société a engagé des dépenses importantes principalement à la demande du conseil précédent et du conseil renouvelé, notamment : i) des frais juridiques, de communication, de conseil en vote par procuration, financiers et autres frais de conseil liés à la course aux procurations et au congédiement de M. Chamandy; ii) des frais juridiques, financiers et autres frais de conseil relatifs à un processus d'examen entrepris par le conseil précédent après la réception d'une indication d'intérêt non contraignante confidentielle visant l'acquisition de la Société; iii) des attributions spéciales de maintien en poste pour les cadres supérieurs; iv) des indemnités de départ et de cessation d'emploi pour les cadres sortants; v) des jetons de présence et des primes d'assurance supplémentaires pour les administrateurs. En outre, après l'assemblée annuelle, le Comité de la gouvernance d'entreprise et de la responsabilité sociale a recommandé au nouveau conseil de verser à M. Chamandy (qui n'avait pas reçu d'indemnité de départ à la suite de son congédiement le 11 décembre 2023) une rémunération rétroactive liée à sa réintégration, y compris le rétablissement des attributions fondées sur des actions qui avaient été annulées par le conseil précédent. Le nouveau conseil a approuvé cette recommandation. Compte tenu du fort soutien des actionnaires à sa campagne réussie et du fait que le conseil renouvelé a démissionné avant l'assemblée annuelle, le

Comité de la gouvernance d'entreprise et de la responsabilité sociale a également recommandé au nouveau conseil le remboursement des frais juridiques et autres frais de conseil engagés par Browning West en lien avec la course aux procurations, d'un montant de 9,4 millions de dollars. Le nouveau conseil a approuvé cette recommandation.

Le total des coûts liés à ces événements non récurrents (« Coûts liés à la course aux procurations et aux changements au sein de la direction et à des questions connexes ») s'est élevé à 76,8 millions de dollars pour les six premiers mois de 2024, comme il est détaillé dans le tableau ci-dessous et les notes de bas de page correspondantes. Ces coûts sont inclus dans les charges de vente et charges générales et administratives. L'incidence des charges ci-dessous sert d'ajustement pour calculer les charges de vente et charges générales et administratives ajustées, les charges de vente et charges générales et administratives ajustées en pourcentage des ventes nettes, le bénéfice opérationnel ajusté, la marge opérationnelle ajustée, le bénéfice avant l'impôt sur le résultat ajusté, le bénéfice net ajusté, le bénéfice dilué par action ajusté et le BAIIA ajusté.

<i>(en millions de dollars)</i>	T2 2024	T2 2023	Cumul annuel en 2024	Cumul annuel en 2023
Frais de services-conseils en ce qui a trait aux questions touchant les actionnaires ¹⁾	18,0	—	33,3	—
Prestations de départ et autres indemnités de cessation d'emploi ²⁾	21,6	—	21,6	—
Charges de rémunération liées au congédiement de Glenn Chamandy et à sa réintégration subséquente en tant que président et chef de la direction ³⁾	7,8	—	8,9	—
Coûts supplémentaires liés au conseil précédent et au conseil renouvelé ⁴⁾	7,4	—	7,4	—
Coûts liés à l'évaluation des intérêts externes visant l'acquisition de la Société ⁵⁾	0,5	—	3,0	—
Attributions spéciales de maintien en poste ⁶⁾	1,9	—	2,6	—
Coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à d'autres questions	57,2	—	76,8	—

1) Se rapporte aux charges liées aux services-conseils, aux services juridiques et aux autres services ayant trait aux questions touchant les actionnaires. Les charges engagées au cours des périodes de trois mois et de six mois closes le 30 juin 2024, d'un montant de 18,0 millions de dollars et de 33,3 millions de dollars, respectivement, comprennent ce qui suit :

- Des frais de conseil, des frais juridiques et d'autres frais et charges liés à la course aux procurations et aux questions touchant les actionnaires qui ont été engagés à la demande du conseil précédent et du conseil renouvelé de 8,6 millions de dollars et de 24,0 millions de dollars, respectivement, pour les périodes de trois mois et de six mois closes le 30 juin 2024.
- Des charges à payer de 9,4 millions de dollars au deuxième trimestre de 2024 pour le remboursement des frais de conseil, des frais juridiques et autres frais engagés par Browning West dans le cadre de la course aux procurations (se reporter à la note 8 c) des états financiers consolidés intermédiaires résumés pour en savoir plus à ce sujet).

2) Se rapporte au versement de prestations de départ et autres indemnités de cessation d'emploi à MM. Tyra et Bajaj conformément aux accords de cessation d'emploi existants approuvés et conclus par le conseil renouvelé dans le cadre de la course aux procurations, juste avant la conclusion de celle-ci en mai 2024. Les paiements en espèces au deuxième trimestre de 2024 au titre des prestations de départ et indemnités de cessation d'emploi ont totalisé 24,4 millions de dollars, dont 15,3 millions de dollars pour M. Tyra et 9,1 millions de dollars pour M. Bajaj. Les charges respectives incluses dans les charges de vente et charges générales et administratives du deuxième trimestre de 2024 s'élèvent à 21,6 millions de dollars (dont 14,1 millions de dollars pour M. Tyra et 7,5 millions de dollars pour M. Bajaj), et

comprennent 12,3 millions de dollars pour l'acquisition accélérée d'attributions fondées sur des actions ainsi que 9,3 millions de dollars pour les autres indemnités de cessation d'emploi versées à ces dirigeants.

3) Les salaires et autres droits à prestations se rapportent à la rémunération rétroactive dans le cadre de la réintégration de M. Chamandy par le nouveau conseil, y compris le rétablissement des attributions fondées sur des actions qui avaient été annulées par le conseil précédent. Les charges nettes engagées au cours du deuxième trimestre de 2024 de 7,8 millions de dollars (8,9 millions de dollars depuis le début de l'exercice) comprennent :

- une rémunération rétroactive et des sommes à payer au titre des prestations du régime incitatif à court terme de 1,7 million de dollars;
- une charge de rémunération fondée sur des actions au titre des coûts des services passés de 14,6 millions de dollars liée au rétablissement des attributions au titre du régime incitatif à long terme de 2022 et 2023 de M. Chamandy (pour laquelle une reprise de charge de rémunération d'environ 6 millions de dollars a été comptabilisée au quatrième trimestre de l'exercice 2023);
- des ajustements de 1,3 million de dollars (2,4 millions de dollars depuis le début de l'exercice) de la charge de rémunération fondée sur des actions liés à l'attribution fondée sur des actions au titre du régime incitatif à long terme de 2021 de M. Chamandy, dont les droits ont été acquis en 2024;
- la reprise d'une provision de 9,8 millions de dollars pour indemnités de départ au deuxième trimestre de 2024 (qui avait été constatée au quatrième trimestre de 2023), étant donné que M. Chamandy a renoncé à tout droit à des indemnités de cessation d'emploi dans le cadre de l'attribution d'une rémunération rétroactive et du rétablissement des attributions fondées sur des actions annulées, comme il est mentionné plus haut.

4) Au cours de l'exercice 2024, la Société a engagé des coûts supplémentaires de 7,4 millions de dollars liés au conseil précédent et au conseil renouvelé. Ces charges comprennent 4,8 millions de dollars pour la souscription d'une police d'assurance liquidation de sinistre pour les administrateurs et des dirigeants, 0,4 million de dollars pour les paiements de jetons de présence pour les réunions extraordinaires du conseil et 2,2 millions de dollars pour l'augmentation de la valeur du passif des unités d'actions différées (« UAD »).

5) Se rapporte aux charges liées aux services-conseils, aux services juridiques et aux autres services ayant trait au processus d'examen annoncé entrepris par le conseil précédent après la réception d'une indication d'intérêt non contraignante confidentielle visant l'acquisition de la Société. La Société a engagé des charges de 0,5 million de dollars et de 3,0 millions de dollars pour les périodes de trois mois et de six mois closes le 30 juin 2024 à l'égard de cette question.

6) Rémunération fondée sur des actions relative aux attributions spéciales de maintien en poste de 1,9 million de dollars au deuxième trimestre de l'exercice 2024 (2,6 millions de dollars depuis le début de l'exercice). À la date d'attribution, ces attributions spéciales de maintien en poste avaient une juste valeur totale de 8,6 millions de dollars. La charge de rémunération fondée sur des actions liée à ces attributions est comptabilisée sur les périodes respectives d'acquisition des droits, les droits pour la plupart des attributions étant initialement acquis à la fin de l'exercice 2024. Dans le cadre du départ de M. Bajaj, un montant de 2,5 millions de dollars de ces attributions lui a été intégralement versé en espèces au cours du deuxième trimestre de 2024) dans le cadre du versement de 9,1 millions de dollars mentionné dans la note 2 ci-dessus.

Bénéfice net ajusté et bénéfice dilué par action ajusté

Le bénéfice net ajusté correspond au bénéfice net avant les coûts de restructuration et les autres coûts connexes à des acquisitions, la perte de valeur (reprise de perte de valeur) des immobilisations incorporelles, déduction faite des réductions de valeur, les profits nets sur l'assurance, le profit sur une cession-bail, les coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes et la charge ou le recouvrement d'impôt sur le résultat lié à ces éléments. Le bénéfice net ajusté exclut aussi l'impôt sur le résultat lié à la réévaluation de la probabilité de réalisation d'actifs d'impôt différé antérieurement comptabilisés ou décomptabilisés, ainsi que

l'impôt sur le résultat découlant de la réévaluation des actifs et des passifs d'impôt différé à la suite de modifications des taux d'impôt prévus par la loi dans les pays où nous exerçons nos activités. Le bénéfice dilué par action ajusté correspond au bénéfice net ajusté divisé par le nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation. La Société utilise le bénéfice net ajusté et le bénéfice dilué par action ajusté pour mesurer la performance de son bénéfice net d'une période à l'autre et pour prendre des décisions concernant ses activités en cours, sans tenir compte de la variation liée à l'incidence des éléments décrits ci-dessus. La Société exclut ces éléments parce qu'ils influencent la comparabilité du bénéfice net et du bénéfice dilué par action et pourraient fausser l'analyse des tendances du bénéfice net relativement à son rendement commercial. La Société estime que la présentation du bénéfice net ajusté et du bénéfice dilué par action ajusté est utile, puisqu'elle aide les investisseurs à saisir les tendances sous-jacentes à ses activités qui pourraient autrement être rendues imperceptibles par certaines charges et radiations et par certains produits et recouvrements susceptibles de varier d'une période à l'autre. Le fait d'exclure ces éléments ne signifie pas qu'ils sont non récurrents. Ces mesures n'ayant pas de sens normalisé aux termes des IFRS, il est donc peu probable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres entreprises.

<i>(en millions de dollars, sauf les montants par action)</i>	T2 2024	T2 2023	Cumul annuel en 2024	Cumul annuel en 2023
Bénéfice net	58,4	155,3	137,1	252,9
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :				
Coûts (recouvrement de coûts) de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions	(2,9)	30,0	(2,1)	32,8
Profits nets sur l'assurance	—	(74,0)	—	(77,3)
Profit sur une cession-bail	—	—	—	(25,0)
Coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes	57,2	—	76,8	—
Charge d'impôt sur le résultat liée aux charges de restructuration et à d'autres éléments	0,5	1,0	0,5	10,5
Recouvrement d'impôt lié à la réévaluation des actifs et des passifs d'impôt différé	11,5	—	11,5	—
Bénéfice net ajusté	124,7	112,3	223,8	193,9
Bénéfice de base par action	0,35	0,87	0,81	1,42
Bénéfice dilué par action	0,35	0,87	0,81	1,41
Bénéfice dilué par action ajusté ¹⁾	0,74	0,63	1,33	1,08

1) Ratio non conforme aux PCGR. Il correspond au bénéfice net ajusté divisé par le nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation.

Bénéfice avant l'impôt sur le résultat ajusté, charge d'impôt sur le résultat ajustée et taux d'impôt effectif ajusté

Le taux d'impôt effectif ajusté correspond à la charge d'impôt sur le résultat ajustée divisée par le bénéfice avant l'impôt sur le résultat ajusté. Le bénéfice avant l'impôt sur le résultat ajusté exclut les coûts (recouvrement de coûts) de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions, la perte de valeur (reprise de perte de valeur) des immobilisations incorporelles, déduction faite des réductions de valeur, les profits nets sur l'assurance, le profit sur une cession-bail et les coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes. La charge d'impôt sur le résultat ajustée correspond à la charge d'impôt sur le résultat excluant les modifications des taux d'impôt entraînant la réévaluation des actifs et des passifs d'impôt différé, l'impôt sur le résultat lié à la réévaluation de la probabilité de réalisation d'actifs d'impôt différé antérieurement comptabilisés ou décomptabilisés, et la charge d'impôt sur le résultat liée aux charges de restructuration et aux autres ajustements. La Société exclut ces ajustements parce qu'ils influencent la comparabilité de son taux d'impôt effectif. La Société estime que le taux d'impôt effectif ajusté permet de mieux comprendre notre taux d'impôt effectif normalisé et notre performance opérationnelle pour la période considérée et aux fins de l'élaboration de ses budgets financiers annuels.

La Société est d'avis que le taux d'impôt effectif ajusté est utile aux investisseurs pour évaluer le taux d'impôt effectif futur de la Société, car il permet de déterminer certaines charges et profits avant impôt ainsi que certaines charges et recouvrements d'impôt sur le résultat qui ne devraient pas se reproduire régulièrement (en particulier, les coûts non récurrents tels la course aux procurations et les changements au sein de la direction et les questions connexes encourus au sein de l'entité juridique canadienne de la Société qui ne donne pas lieu à des recouvrements d'impôt, et les changements de taux d'impôt entraînant la réévaluation d'actifs et de passifs d'impôt différé).

<i>(en millions de dollars)</i>	T2 2024	T2 2023	Cumul annuel en 2024	Cumul annuel en 2023
Bénéfice avant l'impôt sur le résultat	116,9	162,0	199,3	273,0
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :				
Coûts (recouvrement de coûts) de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions	(2,9)	30,0	(2,1)	32,8
Profits nets sur l'assurance	—	(74,0)	—	(77,3)
Profit sur une cession-bail	—	—	—	(25,0)
Coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes	57,2	—	76,8	—
Bénéfice avant l'impôt sur le résultat ajusté	171,2	118,0	274,0	203,5
Charge d'impôt sur le résultat	58,5	6,7	62,2	20,1
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :				
Charge d'impôt sur le résultat liée aux charges de restructuration et aux autres ajustements ci-dessus	(0,5)	(1,0)	(0,5)	(10,5)
Modifications des taux d'impôt entraînant la réévaluation des actifs et des passifs d'impôt différé	(11,5)	—	(11,5)	—
Charge d'impôt sur le résultat ajustée	46,5	5,7	50,2	9,6
Taux d'impôt effectif moyen ¹⁾	50,1 %	4,1 %	31,2 %	7,4 %
Taux d'impôt effectif ajusté ²⁾	27,2 %	4,8 %	18,3 %	4,7 %

1) Le taux d'impôt effectif moyen correspond à la charge d'impôt sur le résultat divisée par le bénéfice avant l'impôt sur le résultat.

2) Ratio non conforme aux PCGR. Il correspond à la charge d'impôt sur le résultat ajustée divisée par le bénéfice avant l'impôt sur le résultat ajusté.

Bénéfice brut ajusté et marge brute ajustée

Le bénéfice brut ajusté correspond au bénéfice brut excluant l'incidence des profits nets sur l'assurance à l'exercice 2023. La direction utilise le bénéfice brut ajusté et la marge brute ajustée pour mesurer la performance de la Société au niveau de la marge brute d'une période à l'autre, sans tenir compte des variations liées à l'incidence de l'élément décrit ci-dessus. La Société exclut cet élément parce qu'il influence la comparabilité des résultats financiers et pourraient fausser l'analyse des tendances relativement à son rendement commercial. Le fait d'exclure cet élément ne signifie pas qu'il est non récurrent. La Société estime que la présentation du bénéfice brut ajusté et de la marge brute ajustée est utile, puisqu'elle aide la direction et les investisseurs à saisir les tendances sous-jacentes à ses activités en ce qui concerne l'efficacité avec laquelle la Société utilise la main-d'œuvre et les matériaux pour fabriquer des biens destinés à ses clients, qui pourraient autrement être rendues imperceptibles par l'incidence des profits nets sur l'assurance comptabilisés au cours d'exercices précédents. Ces mesures n'ayant pas de sens normalisé aux termes des IFRS, il est donc peu probable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres entreprises.

<i>(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)</i>	T2 2024	T2 2023	Cumul annuel en 2024	Cumul annuel en 2023
Bénéfice brut	262,0	216,6	473,1	404,3
Ajustement pour tenir compte de l'élément suivant :				
Pertes nettes (profits nets) sur l'assurance	—	0,2	—	(3,1)
Bénéfice brut ajusté	262,0	216,8	473,1	401,2
Marge brute	30,4 %	25,8 %	30,4 %	26,2 %
Marge brute ajustée ¹⁾	30,4 %	25,8 %	30,4 %	26,0 %

1) Ratio non conforme aux PCGR. Il correspond au bénéfice brut ajusté divisé par les ventes nettes.

Charges de vente et charges générales et administratives ajustées et charges de vente et charges générales et administratives ajustées en pourcentage des ventes nettes

Les charges de vente et charges générales et administratives ajustées correspondent aux charges de vente et charges générales et administratives excluant l'incidence des coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes. La Société utilise les charges de vente et charges générales et administratives ajustées et les charges de vente et charges générales et administratives ajustées en pourcentage des ventes nettes pour mesurer sa performance d'une période à l'autre, sans tenir compte des variations liées à l'incidence des éléments décrits ci-dessus. Le fait d'exclure ces éléments ne signifie pas qu'ils sont non récurrents. La Société estime que la présentation des charges de vente et charges générales et administratives ajustées et des charges de vente et charges générales et administratives ajustées en pourcentage des ventes nettes est utile, puisqu'elle aide les investisseurs à saisir les tendances sous-jacentes à ses activités qui pourraient autrement être rendues imperceptibles par certaines charges et radiations susceptibles de varier d'une période à l'autre. Ces mesures n'ayant pas de sens normalisé aux termes des IFRS, il est donc peu probable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres entreprises.

<i>(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)</i>	T2 2024	T2 2023	Cumul annuel en 2024	Cumul annuel en 2023
Charges de vente et charges générales et administratives	123,6	78,1	228,9	159,9
Ajustement pour tenir compte de l'élément suivant :				
Coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes	57,2	—	76,8	—
Charges de vente et charges générales et administratives ajustées	66,4	78,1	152,1	159,9
Charges de vente et charges générales et administratives en pourcentage des ventes nettes	14,3 %	9,3 %	14,7 %	10,4 %
Charges de vente et charges générales et administratives ajustées en pourcentage des ventes nettes ¹⁾	7,7 %	9,3 %	9,8 %	10,4 %

1) Ratio non conforme aux PCGR. Il correspond aux charges de vente et charges générales et administratives ajustées divisées par les ventes nettes.

Bénéfice opérationnel ajusté et marge opérationnelle ajustée

Le bénéfice opérationnel ajusté correspond au bénéfice opérationnel avant les coûts de restructuration et les autres coûts connexes à des acquisitions et exclut aussi la perte de valeur (reprise de perte de valeur) des immobilisations incorporelles, les profits nets sur l'assurance, le profit sur une cession-bail, les coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes. La direction utilise le bénéfice opérationnel ajusté et la marge opérationnelle ajustée pour mesurer la performance de la Société au niveau du bénéfice opérationnel, car elle croit qu'ils donnent une meilleure indication de sa performance opérationnelle et facilitent la comparaison entre les périodes de présentation de l'information financière, sans tenir compte des variations liées à l'incidence des éléments décrits ci-dessus. La Société exclut ces éléments du calcul parce qu'ils influencent la comparabilité des résultats financiers et pourraient potentiellement fausser l'analyse des tendances relatives au rendement de son bénéfice opérationnel et de sa marge opérationnelle. La Société estime que la présentation du bénéfice opérationnel ajusté et de la marge opérationnelle ajustée est utile, puisqu'elle aide les investisseurs à saisir les tendances sous-jacentes à ses activités en ce qui concerne l'efficacité avec laquelle la Société génère des profits à partir de ses activités principales, qui pourraient autrement être rendues imperceptibles par l'incidence des éléments notés ci-dessus susceptibles de varier d'une période à l'autre. Le fait d'exclure ces éléments ne signifie pas qu'ils sont non récurrents. Ces mesures n'ayant pas de sens normalisé aux termes des IFRS, il est donc peu probable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres entreprises.

<i>(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)</i>	T2 2024	T2 2023	Cumul annuel en 2024	Cumul annuel en 2023
Bénéfice opérationnel	141,2	182,7	246,3	310,7
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :				
Coûts (recouvrement de coûts) de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions	(2,9)	30,0	(2,1)	32,8
Profits nets sur l'assurance	—	(74,0)	—	(77,3)
Profit sur une cession-bail	—	—	—	(25,0)
Coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes	57,2	—	76,8	—
Bénéfice opérationnel ajusté	195,5	138,7	321,0	241,2
Marge opérationnelle	16,4 %	21,7 %	15,8 %	20,1 %
Marge opérationnelle ajustée ¹⁾	22,7 %	16,5 %	20,6 %	15,6 %

1) Ratio non conforme aux PCGR. Il correspond au bénéfice opérationnel ajusté divisé par les ventes nettes.

BAIIA ajusté

Le BAIIA ajusté correspond au bénéfice avant les charges financières nettes, l'impôt sur le résultat et les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, et ne tient pas compte de l'incidence des coûts de restructuration et des autres coûts connexes à des acquisitions. Le BAIIA ajusté exclut aussi la perte de valeur (reprise de perte de valeur) des immobilisations incorporelles, les profits nets sur l'assurance, le profit sur une cession-bail, les coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes. La direction se sert du BAIIA ajusté, entre autres mesures, pour faciliter la comparaison de la rentabilité de ses activités de manière cohérente d'une période à l'autre et pour permettre une meilleure compréhension des facteurs et des tendances marquant ses activités. La Société croit aussi que cette mesure est couramment utilisée par les investisseurs et les analystes pour évaluer la rentabilité et la structure de coûts des entreprises du secteur ainsi que pour mesurer la capacité d'une entreprise à assurer le service de la dette et à s'acquitter d'autres obligations de paiement, ou en tant qu'instrument d'évaluation courant. La Société ne tient pas compte de la dotation aux amortissements, qui n'entraîne pas de décaissement de par sa nature et peut varier considérablement selon les méthodes comptables utilisées ou des facteurs non liés aux activités opérationnelles. Le fait d'exclure ces éléments ne signifie pas qu'ils sont non récurrents.

Cette mesure n'ayant pas de sens normalisé aux termes des IFRS, il est donc peu probable qu'elle soit comparable à des mesures semblables présentées par d'autres entreprises.

<i>(en millions de dollars)</i>	T2 2024	T2 2023	Cumul annuel en 2024	Cumul annuel en 2023
Bénéfice net	58,4	155,3	137,1	252,9
Coûts (recouvrement de coûts) de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions	(2,9)	30,0	(2,1)	32,8
Profits nets sur l'assurance	—	(74,0)	—	(77,3)
Profit sur une cession-bail	—	—	—	(25,0)
Coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes	57,2	—	76,8	—
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	36,8	31,6	68,4	59,5
Charges financières, montant net	24,3	20,7	47,0	37,7
Charge d'impôt sur le résultat	58,5	6,7	62,2	20,1
BAIIA ajusté	232,3	170,3	389,4	300,7

Flux de trésorerie disponibles

Les flux de trésorerie disponibles correspondent aux flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles moins les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement, à l'exclusion des flux de trésorerie liés aux acquisitions d'entreprises. La Société considère que les flux de trésorerie disponibles constituent un indicateur important de la solidité et de la situation de trésorerie de l'entreprise et il s'agit d'une mesure clé utilisée par la direction en matière de gestion du capital, car elle indique les flux de trésorerie disponibles, une fois les dépenses d'investissement effectuées, afin de rembourser la dette, de poursuivre les acquisitions d'entreprises et/ou de redistribuer à ses actionnaires. La direction croit que les flux de trésorerie disponibles permettent également aux investisseurs d'apprécier les liquidités dont dispose la Société pour assurer le service de la dette, pour financer des acquisitions et pour verser des dividendes. De plus, les flux de trésorerie disponibles sont une mesure couramment utilisée par les investisseurs et les analystes afin d'évaluer une entreprise et ses éléments d'actif sous-jacents. Cette mesure n'a pas de sens normalisé aux termes des IFRS et il est donc peu probable qu'elle soit comparable à des mesures semblables présentées par d'autres entreprises.

<i>(en millions de dollars)</i>	T2 2024	T2 2023	Cumul annuel en 2024	Cumul annuel en 2023
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	140,1	181,8	112,7	2,4
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(36,2)	(55,8)	(80,1)	(78,6)
Ajustement pour tenir compte de l'élément suivant :				
Acquisitions d'entreprises	—	—	—	—
Flux de trésorerie disponibles	103,9	126,0	32,6	(76,2)

Total de la dette et dette nette

Le total de la dette est défini comme la somme de la dette bancaire, de la dette à long terme, incluant la partie courante, et des obligations locatives, incluant la partie courante, alors que la dette nette correspond au total de la dette duquel sont déduits la trésorerie et les équivalents de trésorerie. La Société estime que le total de la dette et la dette nette constituent des indicateurs importants pour la direction et les investisseurs afin d'évaluer la situation financière et les liquidités de la Société et de mesurer son levier financier. Ces mesures n'ont pas de sens normalisé aux termes des IFRS et il est donc peu probable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres entreprises.

	30 juin 2024	31 décembre 2023
<i>(en millions de dollars)</i>		
Dette à long terme (y compris la partie courante)	1 219,0	985,0
Dette bancaire	—	—
Obligations locatives (y compris la partie courante)	109,6	98,1
Total de la dette	1 328,6	1 083,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(90,3)	(89,6)
Dette nette	1 238,3	993,4

Ratio de levier financier de la dette nette

La Société définit le ratio de levier financier de la dette nette comme étant le ratio de la dette nette sur le BAIIA ajusté pro forma des douze derniers mois consécutifs; ces mesures sont toutes des mesures non conformes aux PCGR. Le BAIIA ajusté pro forma des douze derniers mois consécutifs reflète les acquisitions effectuées pendant la période comme si elles avaient eu lieu au début de cette période. La Société a actuellement établi un ratio cible de levier financier de la dette nette qui équivaut à 1,5 à 2,5 fois le BAIIA ajusté pro forma des douze derniers mois consécutifs (précédemment, 1,5 à 2,0 fois). Le ratio de levier financier de la dette nette sert à évaluer le levier financier de la Société et est utilisé par la direction dans ses décisions à l'égard de la structure du capital de la Société, y compris la stratégie de financement. La Société croit que certains investisseurs et analystes utilisent le ratio de levier financier de la dette nette pour mesurer le levier financier de la Société, y compris sa capacité à rembourser la dette contractée. Le ratio de levier financier de la dette nette de la Société diffère du ratio de la dette nette au BAIIA, qui est un engagement que renferment nos conventions relatives aux prêts et aux effets. Par conséquent, la Société estime qu'il s'agit d'une mesure supplémentaire utile. Cette mesure n'a pas de sens normalisé aux termes des IFRS et il est donc peu probable qu'elle soit comparable à des mesures semblables présentées par d'autres entreprises.

	30 juin 2024	31 décembre 2023
<i>(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)</i>		
BAIIA ajusté des douze derniers mois consécutifs	763,1	674,5
Ajustement pour tenir compte de l'élément suivant :		
Acquisitions d'entreprises	—	—
BAIIA ajusté pro forma des douze derniers mois consécutifs	763,1	674,5
Dette nette	1 238,3	993,4
Ratio de levier financier de la dette nette ¹⁾	1,6	1,5

1) Aux fins des conventions relatives aux prêts et aux effets, le ratio de la dette nette totale au BAIIA de la Société était de 1,8 au 30 juin 2024.

Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs

Certains énoncés qui figurent dans le communiqué de presse constituent des énoncés prospectifs au sens de la loi des États-Unis intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* et des lois et de la réglementation sur les valeurs mobilières du Canada. Ces énoncés sont assujettis à des risques, des incertitudes et des hypothèses importants. Les énoncés prospectifs comprennent entre autres de l'information sur nos objectifs et sur les stratégies visant à atteindre ces objectifs, de même que de l'information sur nos opinions, nos plans, nos attentes, nos anticipations, nos estimations et nos intentions, incluant notamment nos attentes relatives à la croissance des ventes nettes, à la marge brute, aux charges de ventes et charges générales et administratives, aux coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions, à la marge opérationnelle, à la marge opérationnelle ajustée, au BAIIA ajusté, au bénéfice dilué par action, au bénéfice dilué par action ajusté, au taux d'imposition, aux flux de trésorerie disponibles, au rendement de l'actif net ajusté moyen, aux ratios de levier financier de la dette nette au BAIIA ajusté, au remboursement de capital et aux dépenses d'investissement, y compris nos prévisions financières décrites dans le présent communiqué de presse à la rubrique « Perspectives ». Les énoncés prospectifs se reconnaissent généralement à l'emploi de termes ayant une connotation conditionnelle ou prospective, tels que « peut », « fera », « s'attend à », « a l'intention de », « estime », « prévoit », « suppose », « anticipe », « planifie », « croit », ou « continue », de même que de la forme négative de ces expressions ou des variantes de celles-ci ou de termes semblables. Le lecteur est invité à consulter les documents déposés auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières et de la Securities and Exchange Commission des États-Unis, ainsi que les risques décrits aux rubriques « Gestion des risques financiers », « Principales estimations comptables et jugements » et « Risques et incertitudes » de notre rapport de gestion le plus récent pour une analyse des facteurs pouvant influencer nos résultats futurs. Les facteurs significatifs et les principales hypothèses qui ont été retenus pour tirer une conclusion ou formuler une prévision ou une projection sont également présentés dans ce document et le présent communiqué de presse.

Les énoncés prospectifs sont, de par leur nature, incertains et les résultats ou les événements qui y sont prévus pourraient différer considérablement des résultats ou des événements réels. Les facteurs significatifs qui pourraient faire en sorte que les événements ou les résultats réels diffèrent considérablement des conclusions, prévisions ou projections reflétées dans ces énoncés prospectifs comprennent notamment :

- les changements des conditions économiques, financières ou géopolitiques générales à l'échelle mondiale ou sur un ou plusieurs des marchés que nous desservons;
- notre capacité à mettre à exécution nos stratégies et nos plans de croissance, y compris notre aptitude à mettre en service l'expansion de la capacité prévue;
- l'intensité de la concurrence et notre capacité à la soutenir efficacement;
- notre dépendance à l'égard d'un petit nombre de clients d'envergure;
- le fait que nos clients ne soient pas dans l'obligation de passer un minimum de commandes fermes;
- notre capacité à prévoir, identifier et réagir à l'évolution des préférences des consommateurs et des tendances de consommation;
- notre capacité à gérer efficacement le niveau de notre production et de nos stocks en fonction des fluctuations de la demande des consommateurs;
- les fluctuations et la volatilité des cours des matières premières par rapport aux niveaux actuels et des produits énergétiques entrant dans la fabrication et le transport de nos produits;
- notre dépendance à l'égard de fournisseurs clés et notre capacité à maintenir un approvisionnement ininterrompu en matières premières, en matières intermédiaires et en produits finis;

- l'impact des risques liés aux conditions météorologiques, au climat politique et socioéconomique, aux catastrophes naturelles, aux épidémies, aux pandémies et aux endémies, telle que la pandémie de COVID-19, propres aux pays où nous exerçons nos activités ou dans lesquels nous vendons nos produits ou auprès desquels nous nous approvisionnons;
- la perturbation des activités de fabrication et de distribution causée par des facteurs tels que des enjeux opérationnels, des perturbations au niveau des fonctions logistiques de transport, des conflits de travail, l'instabilité politique ou sociale, les événements liés au climat, les catastrophes naturelles, les épidémies et les pandémies (comme la pandémie de COVID-19) et d'autres événements défavorables imprévus;
- la conformité à la réglementation en matière de commerce international, de concurrence, de fiscalité, d'environnement, de santé et de sécurité au travail, de responsabilité de produits, d'emploi, de brevets et de marques de commerce, de gouvernance et de valeurs mobilières, de licences et de permis, de protection de la vie privée, de faillite, de lutte anticorruption, ou de toutes autres lois ou réglementation en vigueur dans les territoires où nous exerçons nos activités;
- l'imposition de mesures correctives commerciales ou la modification des droits et des tarifs, des lois et accords sur le commerce international, des accords commerciaux bilatéraux et multilatéraux et des programmes de préférences commerciales sur lesquels compte actuellement la Société pour exercer ses activités de fabrication ou pour l'application des mesures de protection qui en découlent;
- l'élimination des subventions gouvernementales et des crédits dont nous bénéficions actuellement, et la non-matérialisation des nouvelles subventions et des nouveaux crédits attendus;
- les facteurs ou circonstances qui pourraient faire grimper notre taux d'impôt effectif, dont le résultat de vérifications fiscales ou la modification de lois ou de traités fiscaux applicables;
- l'évolution ou le risque de violation des lois et règlements sur la sécurité des produits de consommation;
- les changements relatifs à nos relations de travail avec nos employés ou aux lois et réglementations sur l'emploi au Canada comme à l'étranger;
- notre dépendance à l'égard des gestionnaires clés et notre capacité à attirer et/ou à retenir du personnel clé;
- une mauvaise presse à la suite de violations réelles, présumées ou perçues, par la Société ou l'un de ses sous-traitants, des droits de la personne, des lois du travail et environnementales ou des normes du travail internationales, ou pour des pratiques de travail ou toutes autres pratiques commerciales contraires à l'éthique;
- notre capacité à protéger nos droits de propriété intellectuelle;
- les problèmes opérationnels liés à nos systèmes d'information ou à ceux de nos fournisseurs de services découlant de pannes de systèmes, de virus, d'une atteinte à la sécurité et à la cybersécurité, de désastres, de perturbations découlant de la mise à jour ou de l'intégration de systèmes;
- une atteinte réelle ou perçue à la sécurité des données;
- l'évolution rapide de l'intelligence artificielle;
- notre capacité à intégrer avec succès les acquisitions et réaliser les synergies et les bénéfices attendus;
- les modifications des méthodes et des estimations comptables;
- l'exposition aux risques découlant des instruments financiers, dont le risque de crédit lié aux créances clients et à d'autres instruments financiers, le risque de liquidité, le risque de change et le risque de taux d'intérêt, de même que les risques liés aux prix des marchandises.

Ces facteurs pourraient faire en sorte que la performance et les résultats financiers réels de la Société au cours des périodes futures diffèrent de façon significative des estimations ou des projections à l'égard de la performance ou des résultats futurs exprimés, expressément ou implicitement, dans ces énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs ne tiennent pas compte de l'incidence que les opérations ou les éléments non récurrents ou inhabituels annoncés ou qui se produiront après la formulation des énoncés pourraient avoir sur les activités de la Société. Par exemple, ils ne tiennent pas compte de l'incidence des cessions et des acquisitions d'entreprises ou d'autres transactions commerciales, des dépréciations d'actifs, des pertes de valeur d'actifs ou d'autres charges annoncées ou qui sont constatées après la formulation des énoncés prospectifs. L'incidence financière de ces opérations et d'éléments non récurrents ou inhabituels peut se révéler complexe et dépend nécessairement des faits propres à chacun d'eux.

Rien ne peut garantir que les attentes exprimées dans nos énoncés prospectifs se concrétiseront. Les énoncés prospectifs ont pour but de fournir au lecteur une description des attentes de la direction relativement à la performance financière future de la Société et ils risquent de ne pas convenir à d'autres fins. De plus, à moins d'indication contraire, les énoncés prospectifs présentés dans ce communiqué ont été établis en date de ce dernier et nous ne nous engageons nullement à les actualiser publiquement ni à les réviser à la lumière de nouveaux renseignements ou d'événements futurs ou pour quelque autre motif que ce soit, sauf si les lois ou les réglementations applicables l'exigent. Les énoncés prospectifs contenus dans ce communiqué, y compris nos prévisions financières actualisées pour l'exercice 2024 qui figurent à la rubrique « Perspectives pour 2024 », sont présentés sous réserve expresse de cette mise en garde.

À propos de Gildan

Gildan est l'un des principaux fabricants de vêtements de base de tous les jours. L'offre de produits de la Société comprend des vêtements de sport, des sous-vêtements et des chaussettes vendus à un large éventail de clients, y compris des grossistes, des sérigraphes ou des décorateurs, ainsi qu'aux détaillants qui vendent aux consommateurs par l'entremise de leurs magasins physiques et/ou leurs plateformes de commerce électronique et aux entreprises de marques mondiales axées sur le style de vie. La Société commercialise ses produits en Amérique du Nord, en Europe, en Asie-Pacifique et en Amérique latine, sous un portefeuille diversifié de marques appartenant à la Société, notamment Gildan®, American Apparel®, Comfort Colors®, GOLDTOE® et Peds®.

Gildan possède et opère des installations de production à grand volume et verticalement intégrées, qui sont principalement situées en Amérique centrale, dans les Caraïbes, en Amérique du Nord et au Bangladesh. Gildan est engagée à mettre en place des pratiques de premier plan en matière de main-d'œuvre, d'environnement et de gouvernance dans toute la chaîne d'approvisionnement de la Société conformément à son programme ESG intégré dans la stratégie d'affaires à long terme de la Société. Des informations additionnelles sur Gildan et sur ses pratiques et initiatives en matière d'ESG sont disponibles au www.gildancorp.com.

-30-

Relations avec les investisseurs :

Jessy Hayem, CFA
Vice-présidente et chef des relations
avec les investisseurs
(514) 744-8511
jhayem@gildan.com

Relations avec les médias :

Geneviève Gosselin
Directrice, communications mondiales et
marketing d'entreprise
(514) 343-8814
communications@gildan.com